

Règlement des Foulées Abraysiennes 2019

1. Les Foulées Abraysiennes

La 11^{ème} édition des Foulées Abraysiennes aura lieu le vendredi 7 juin 2019. Les 5Km (19h15) et 10Km (20h00) feront l'objet d'un départ dissocié avec des parcours différents hormis zone de départ et d'arrivée qui auront lieu dans le parc des Longues Allées.

Le nombre de participants est limité à 500 inscrits sur chaque course, soit 1000 participants au total.

2. l'Organisation

Cet évènement est porté par la SMOC Générale, représentée par la section SMOC Course à pied dénommée "Les Lents Abraysiens".

3. Conditions de participation

Pour pouvoir participer aux différentes courses, certains critères doivent être remplis.

a. Catégorie d'âge

- 5Km - coureurs nés en 2005 et avant (à partir de Minimes)
- 10Km - coureurs nés en 2003 et avant (à partir de Cadets)

b. Certificat Médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**
- **ou d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

c. Droits d'inscription

La participation aux Foulées est de 8€ pour les 5km et de 10€ pour le 10Km en pré-inscription jusqu'au Mercredi 29 mai minuit, cachet de la poste faisant foi, et sur protiming jusqu'au vendredi 7 juin 12h00. Après, s'il reste des places dispo, inscriptions sur place à 12€ quelle que soit la course.

Sur chaque inscription, 1€ sera reversé en faveur d'une association à but lucratif. Vous pouvez adresser votre bulletin d'engagement à :

Didier VAN LAER - Foulées Abraysiennes 2019

5 Allée de la Bourdinette 45 430 Chécy

ou réaliser directement votre inscription en ligne sur le site de notre partenaire :

www.protiming.fr

Les inscriptions sur place seront clôturées 30' avant le départ de la course concernée.

d. Annulation d'inscription

Il est possible d'annuler son inscription jusqu'au samedi 1er juin 2019 inclus, sur demande adressée par courrier à l'organisation accompagnée d'un certificat médical. Un montant de 3€ sera déduit du montant restitué pour frais de gestion.

e. Participants mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation signée.

f. Dossard

Les dossards sont à retirer jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course, au niveau du stand "pré-inscriptions" ou "inscriptions sur place". Passé ce délai, l'organisation se réserve le droit de réattribuer le dossard à un autre coureur. Les droits d'inscription seront perçus définitivement.

Le dossard doit être porté de façon visible sur la face avant du coureur, pendant la totalité de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

g. Acceptation du présent règlement

Toute inscription aux Foulées Abraysiennes, entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

4. Assurances a. Responsabilité Civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance **n°3966967T** souscrite auprès de la **MAIF**.

b. Assurance Dommages Corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive pourrait les exposer.

5. Règles sportives a. Ravitaillement

Pour le 5kms, un ravitaillement est prévu à 3,5kms environ au parking des Châtaigniers.

Pour le 10kms, un ravitaillement au 3,5kms et 7,5kms au parking des Châtaigniers.

Un ravitaillement est proposé à chaque participant à l'issue des Foulées au niveau de la zone d'arrivée.

b. Chronométrage Le chronométrage est assuré par la Société **Protiming**.

6. Classements et Récompenses

a. Classements

Les Foulées font l'objet d'un classement.

b. Récompenses

L'ensemble des arrivants des Foulées se verront remettre un lot souvenir.

Une coupe sera remise aux vainqueurs selon les modalités suivantes :

Sur le 5Km :

- Récompense aux 3 premiers du classement scratch féminin et masculin
- Récompense au premier de chaque catégorie jeune et master

Sur le 10Km :

- Récompense aux 3 premiers du classement scratch féminin et masculin
- Récompense au premier de chaque catégorie jeune et master

Challenge du nombre :

Un trophée à l'association ou entreprise la plus représentée sur le 5 Km et 10 Km

Challenge du GEZI :

Le trophée sera remis à l'équipe totalisant le cumul de temps le plus faible sur les 3 coureurs qui composent l'équipe. Il est acquis pour une durée d'un an.

c. Publication des résultats

A l'issue des courses, les résultats seront disponibles sur le site de notre partenaire : www.protiming.fr et celui de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.fr/ffa.performance/

7. Sécurité et soins

Les secouristes de la FFSS seront présents sur le parcours des Foulées, avec une ambulance stationnée dans le parc des Longues Allées à proximité de la zone de départ et d'arrivée.

Des signaleurs seront placés à différents points du parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Le parc des Longues Allées, ainsi que les bords de Canal, sont fermés à la circulation.

La Police Municipale sera présente sur le dispositif et viendra renforcer la sécurité aux abords du parcours et sur la partie empruntant la voirie fermée temporairement à la circulation.

Un PC course sera installé dans le parc pour assurer la coordination de l'organisation.

Nous vous rappelons que tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

8. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image, et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support visant à communiquer sur l'évènement, ceci pendant une durée de 5 ans.

9. Annulation de l'évènement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents ne puissent prétendre à une indemnité ou un dédommagement.